

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2014

RÉDUCTION D'ACTIVITÉ DES MONITEURS DE SKI - (N° 1636)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« favoriser »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« l'insertion professionnelle des jeunes moniteurs de ski diplômés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.